



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES du jeudi 19 décembre 2013 à 18h30

L'an deux mil treize, le jeudi dix-neuf décembre à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Meung-sur-Loire, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président.

Présents : MM. Gudin, Derouck, Mme Langlois, MM. Dubois, Durand, Laubret, Lemaire, Bouland, Mme Manchec, MM. Guérin, Rouxel, Mme Vignelles, M. Guibert (suppléant de M. Brechenmacher), Mme Martin, MM. Migeon, Rabier, Simonnet, Langer, Le Gallo, Pommier, Mmes Maignant, MM. Cuillerier, Lebrun, Richard, Renault (suppléant de Mme Quéré).

Secrétaire de séance : M. Derouck

Le procès verbal de la séance du 7 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

1) Budget Principal : approbation de la Décision Modificative n°3.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé la décision modificative n°3 sur le Budget Principal de la Communauté de Communes du Val des Mauves, permettant de compléter tout particulièrement les écritures liées au transfert de la compétence « aménagement de cheminements », tant en dépenses qu'en recettes, depuis la précédente décision modificative, ainsi que de prendre en compte le changement d'imputation du reversement de la T.E.O.M.

2) Extension de la Zone d'Activités des Pierrelets :

- **validation du dossier Démarche Qualité Environnementale;**
- **dation Ott : modification du montant de l'indemnité ;**
- **dation Ruet : état des négociations ;**
- **point sur le lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a validé le dossier Démarche Qualité Environnementale élaboré par le cabinet Siam Conseils, dans le cadre de la demande de subvention formulée auprès de la Région pour l'extension de la Z.A. des Pierrelets.

Madame le Président a informé l'Assemblée de l'avancement des négociations en cours concernant les dations.

Enfin, elle a fait le point sur le lancement de la consultation liée aux travaux d'aménagement de l'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets.

3) Souscription d'un emprunt pour la réalisation de cheminements doux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à contracter un emprunt et un prêt-relais destinés à permettre le financement des opérations d'aménagement de cheminements doux.

4) Compte-rendu de la C.L.E.C.T. du 11 décembre 2013.

Le Conseil Communautaire a pris acte du compte rendu de la réunion de la C.L.E.C.T. du 11 décembre dernier, portant notamment sur les transferts liés aux compétences « aménagement de cheminements doux » et « coordination et sécurité des transports scolaires », ainsi que sur les projets futurs de transferts liés aux équipements sportifs et polyvalents.

5) Personnel communautaire : validation de l'expérimentation de l'entretien professionnel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a validé le principe du remplacement de la notation des agents communautaires par l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel.

6) Approbation du projet de règlement de fonds de concours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de règlement de fonds de concours qui a été présenté en séance.

7) Transfert de compétence sur les équipements sportifs et polyvalents d'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur le principe du transfert de compétence liée aux équipements sportifs et polyvalents d'intérêt communautaire, conformément aux règles édictées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

9) S.P.A.N.C. :

- Signature de la convention pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif nouvelles ou réhabilitées et des installations existantes lors d'une mutation de propriété ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé Madame le Président à signer un avenant à la convention avec la SAUR afin de permettre à ce prestataire d'effectuer les contrôles de conception et de réalisation des installations neuves, ainsi que les diagnostics des installations existantes en cas de cession immobilière.

- Point sur le S.P.A.N.C.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président a informé le Conseil Communautaire notamment sur les chiffres reçus de la SAUR concernant les installations répertoriées comme « points noirs » (installations présentant des dangers pour la santé des personnes et des risques avérés de pollution de l'environnement).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à signer une convention avec l'Agence de l'Eau pour la mise en place des aides à la mise en conformité.

9) Questions et communications diverses.

Madame le Président a fait le point sur divers dossiers en cours, à savoir :

- l'étude économique lancée par le Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce,
- la création d'un groupe de travail « voirie » et d'un groupe de travail « action culturelle »,
- le bilan de groupements de commandes,
- le fonctionnement des Relais d'Assistantes Maternelles,

- le concours photo « au bord des Mauves ».

Madame le Président a informé de la date du prochain Conseil Communautaire :
Jeudi 6 février 2014 à 18h30 à Baccon,
Jeudi 27 février 2014 à 18h30 au Bardon.

Meung-sur-Loire, le 23 décembre 2013
Le Président,



Pauline MARTIN



Affiché le : 23/12/2013

